

**Liste au 23 janvier 2012 des organismes agréés
pour la surveillance de l'exposition externe des travailleurs,
en application de l'article R.4451-64 du Code du Travail (*)**

L'arrêté du 6 décembre 2003 modifié définit les conditions de délivrance du certificat et de l'agrément pour les organismes en charge de la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, en application de l'article R.4451-64 du Code du Travail.

Le code de l'environnement dispose, dans son article L. 592-21, que l'ASN délivre les agréments requis aux organismes qui participent aux contrôles et à la veille en matière de sûreté nucléaire ou de radioprotection.

En application de l'article R.4451-64 du Code du Travail, la surveillance de l'exposition externe des travailleurs est effectuée soit par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, soit par les organismes dont la liste est fixée ci-après.

Organisme	Adresse	Numéro d'agrément	Limite de validité de l'agrément	Référence de l'agrément
DOSILAB SARL	ZA Les Platanes - 3 rue Louis Fournier 77100 Meaux	OADOS007	31-mars-2013	CODEP-DIS-2010-009369
Etablissement AREVA La Hague	50444 Beaumont-Hague Cedex	OADOS017	31-déc-2012	CODEP-DIS-2010-068334
Etablissement AREVA Marcoule	BP 76170 30206 Bagnols-sur-Cèze Cedex	OADOS016	31-déc-2012	CODEP-DIS-2010-068330
IPHC de Strasbourg	23, rue de Loess - BP 28 67037 Strasbourg Cedex 2	OADOS011	31-mars-2013	CODEP-DIS-2010-014758
IPN d'Orsay	15 rue Georges Clémenceau 91 406 Orsay Cedex	OADOS012	31-mars-2013	CODEP-DIS-2010-018114
IRSN	31, avenue de la Division Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses		Pas de limite de validité	Article R.4451-64 du Code du Travail
LANDAUER EUROPE SAS	33, avenue du Général Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses	OADOS018	14-déc-2016	CODEP-DIS-2011-068220
SPRA	1 bis, rue du Lieutenant Raoul Batany 92141 Clamart	OADOS006	31-mars-2013	CODEP-DIS-2010-008596

() sous réserve de la détention par l'organisme d'une accréditation en cours de validité*